

# Tribunal administratif de Limoges



**Didier ARTUS**  
Président du tribunal  
administratif  
de Limoges



## Effectifs de la juridiction :

**22**  
personnes dont :

**9**  
magistrats

**13**  
agents de greffe  
et aides à la décision

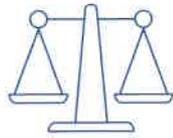
**A**vec une équipe renouvelée et une organisation repensée, l'année 2023 fut, au tribunal administratif de Limoges, celle d'une transition réussie.

Les excellents résultats obtenus témoignent de l'investissement de l'ensemble de la communauté juridictionnelle : magistrats, personnels de greffe et aides à la décision. Le nombre effectif de magistrats, porté de 9 à 11 au 1<sup>er</sup> septembre dernier, a notamment contribué au renforcement de la qualité du service public et de l'écoute des justiciables dans le territoire limousin et le département de l'Indre. Le tribunal a en effet jugé cette année 2 251 affaires, un chiffre en croissance exceptionnelle de 27,4 % (soit près de 500 affaires jugées supplémentaires) par rapport à 2022.

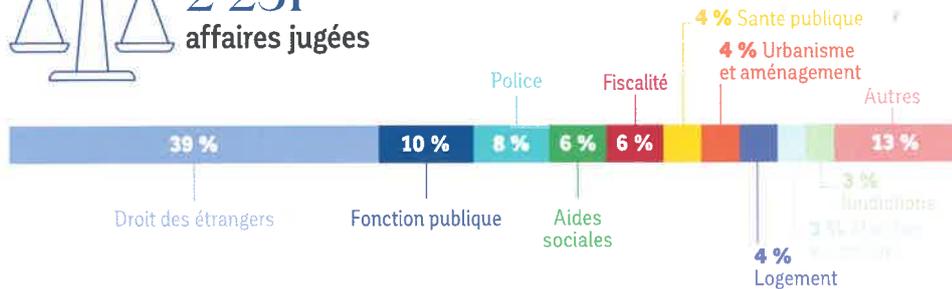
En 2023, le tribunal a jugé des affaires notables telles que le relèvement de la vitesse maximale autorisée sur des routes départementales en Corrèze, l'ouverture d'une période complémentaire de chasse aux blaireaux sous terre dans l'Indre, les aménagements des épreuves du brevet dans l'académie de Limoges, l'institution d'un droit de préemption urbain à Beyssenac ou encore l'engagement de la responsabilité du centre hospitalier de Tulle.

L'organisation d'une formation avec le barreau de Limoges et l'école des avocats de Bordeaux sur la médiation administrative, la participation à la Nuit du droit, la présence de magistrats aux côtés des universitaires lors de colloques ou enseignements, les actions de formation des commissaires enquêteurs, notamment, ont également inscrit pleinement le tribunal administratif dans la vie de son territoire en 2023.

# 2023 en chiffres



2 251  
affaires jugées



**Aides sociales :** aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

**Droit des étrangers :** titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

**Fiscalité :** impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

**Fonction publique :** relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur

**Juridictions :** organisation et fonctionnement des services de la justice

**Logement :** aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

**Marchés et contrats :** marchés passés par l'État et les collectivités territoriales avec des opérateurs privés

**Police :** mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

**Santé publique :** responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire

**Urbanisme et aménagement :** permis de construire, droit de préemption, aménagement commercial, plans locaux d'urbanisme, etc.



202

affaires jugées en urgence (référés)

+13 % par rapport à 2022



1 an 1 mois et 11 jours

de délai moyen de jugement

+36 jours par rapport à 2022

75,1 %

des recours déposés par téléprocédure



33,3 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



82,9 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



15

médiations engagées  
67 % de taux de réussite